

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 novembre 2017 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

### **RÉSOLUTION No 338-2017**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 tel qu'il a été présenté.

### **RÉSOLUTION No 339-2017**

#### **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de octobre 2017 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 octobre 2017, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires en octobre 2017 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 octobre 2017 et les comptes à payer de octobre 2017 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 octobre 2017 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 octobre 2017 du chèque #10687 au chèque #10723 pour un montant total de 52,646.14\$
- Comptes payés en octobre 2017 par Accès D Affaires au montant de 9,571.63\$
- Comptes à payer de octobre 2017 du chèque #10724 au chèque #10812 pour un montant total de 195,484.97\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune question)**

### **RÉSOLUTION No 340-2017**

#### **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU SUBSTITUT À LA MRC DE JOLIETTE**

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les nominations suivantes :

- |                         |                             |
|-------------------------|-----------------------------|
| - M. Maurice Marchand   | De nov. 2017 à juin 2018    |
| - Mme Agnès Derouin     | De juillet 2018 à fév. 2019 |
| - M. Jacques Robitaille | De mars 2019 à oct. 2019    |
| - Mme Geneviève Henry   | De nov. 2019 à juin 2020    |
| - M. André Champagne    | De juillet 2020 à fév. 2021 |
| - Mme Marie Ouellette   | De mars 2021 à oct. 2021    |

### **RÉSOLUTION No 341-2017**

#### **NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT AU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC DE JOLIETTE**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les nominations suivantes :

- |                         |                                   |
|-------------------------|-----------------------------------|
| - M. Jacques Robitaille | Délégué, conseiller district #5   |
| - M. André Champagne    | Substitut, conseiller district #6 |

### **RÉSOLUTION No 342-2017**

#### **NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT AU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF JOLIETTE MÉTROPOLITAIN**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les nominations suivantes :

- Mme Agnès Derouin, conseillère district #4, déléguée pour terminer le mandat de cet organisme.

### **RÉSOLUTION No 343-2017**

#### **NOMINATION AUX DIFFÉRENTS COMITÉS EN LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les nominations suivantes :

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| - Mme Marie Ouellette | Comité consultatif loisirs, culture et vie communautaire |
| - Mme Geneviève Henry | Comité consultatif loisirs, culture et vie communautaire |
| - Mme Marie Ouellette | Comité route cyclable                                    |
| - M. Maurice Marchand | Substitut – Comité route cyclable                        |
| - Mme Agnès Derouin   | Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale          |
| - M. André Champagne  | Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale          |
| - Mme Geneviève Henry | Conseil d'établissement de l'école des Brise-vent        |
| - Mme Geneviève Henry | Comité concerté de Saint-Thomas                          |

## SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

### RÉSOLUTION No 344-2017

#### NOMINATION D'UN RÉPONDANT À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les nominations suivantes :

- M. André Champagne                      Répondant, conseiller district #6
- Mme Agnès Derouin                      Substitut, conseillère district #4

### RÉSOLUTION No 345-2017

#### NOMINATION AU COMITÉ DE JUMELAGE LA ROCQUE-GAGEAC

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les nominations suivantes :

- Mme Agnès Derouin                      Conseillère district #4

### RÉSOLUTION No 346-2017

#### NOMINATION À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-THOMAS

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les nominations suivantes :

- M. Jacques Robitaille                      Représentant de la Municipalité
- M. Denis Rivest                              Représentant citoyen
- M. Paul Lafleur                                Représentant citoyen

Toutes ces nominations sont effectives jusqu'à la fin de la fusion des OMH sur le territoire de la MRC de Joliette.

### RÉSOLUTION NO 347-2017

#### NOMINATIONS À DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les nominations suivantes :

##### Comité « Finance »

- M. Marc Corriveau                              Maire
- Mme Geneviève Henry                        Conseillère district #2
- Mme Marie Ouellette                        Conseillère district #3

##### Comité « Relation professionnelle »

- M. Marc Corriveau                              Maire
- M. Maurice Marchand                        Conseiller district #1
- M. André Champagne                        Conseiller district #6

## SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

### Comité « Hygiène du milieu »

- |                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| - M. Marc Corriveau  | Maire                  |
| - M. André Champagne | Conseiller district #6 |

### **RÉSOLUTION No 348-2017**

#### **NOMINATION D'UN CONSEILLER ET DES MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les nominations suivantes :

- |                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| - M. Maurice Marchand | Conseiller district #1 |
| - M. René Vincent     | Citoyen                |
| - Mme Mitzy Peirs     | Citoyenne              |
| - Mme Annette Harnois | Citoyen                |
| - M. Denis Rivest     | Citoyen                |

Le conseil municipal tient à remercier M. Jacques Bélisle de son implication auprès du CCU.

### **RÉSOLUTION No 349-2017**

#### **ABROGER LA RÉOLUTION NO 411-2016 ET VOTER UNE AUTRE RÉOLUTION POUR METTRE À JOUR LA LISTE DES MEMBRES FORMANT LE COMITÉ « POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE »**

Considérant qu'il a lieu d'abroger la résolution 411-2016 pour mettre à jour la liste des membres formant le comité « Politique familiale municipale »;

Considérant la volonté de la municipalité d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles selon les étapes de la vie familiale, le tout incluant le volet saines habitudes de vie (SHV);

Considérant que la municipalité est en période d'élaboration de sa PFM;

Considérant que le cheminement de la PFM nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

Considérant que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la PFM;

Considérant que la PFM est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

Considérant que le conseil municipal a adopté le 7 novembre 2016, lors d'une séance ordinaire du conseil, la liste des membres formant le comité PFM, soit:

- |                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| Mme Marie Ouellette  | Conseillère municipale |
| Mme Agnès Derouin    | Conseillère municipale |
| Mme Danielle Lambert | Mun. de Saint-Thomas   |
| Mme Karine Marois    | Mun. de Saint-Thomas   |

## SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

Mme Stéphanie Simard	Citoyenne
Mme Myriam Laporte	CAJOL
Mme Geneviève Pelletier	Citoyenne
Mme Marie-Josée Perreault	École des Brise-Vent
Mme Lyne Préville	MRC de Joliette
Mme Claudia Rioux	Citoyenne
Mme Isabelle Rousseau	Citoyenne
Mme Géraldine Lepicard	Chargée de projet
M. Richard Martin	CAMF

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas adopte le mandat du comité PFM, qui se lit comme suit:

Le comité PFM aura pour mandat:

- D'assurer l'élaboration de la PFM, incluant le volet SHV:
  - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
  - en recommandant des projets porteurs des préoccupations "famille" et "saines habitudes de vie".
  - En portant une attention particulière aux actions permettant à la Municipalité de s'accréditer Municipalité Amie des Enfants (MAE).
- De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM, incluant SHV;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM, incluant SHV;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe "penser et agir familles";
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des saines habitudes de vie dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

En terme de suivi, le conseil municipal mandatera le comité mandaté pour le suivi et d'évaluation du plan d'action selon l'évolution de la démarche. en priorisant les éléments du plan d'action.

### **DÉPÔT DES FORMULAIRES « LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES » (DGE-1038)**

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose à la table du conseil les listes des donateurs et les rapports de dépenses de chacun des élus municipaux.

### **RÉSOLUTION No 350-2017**

### **COURS DE PERFECTIONNEMENT DONNÉS PAR L'ADMQ CONCERNANT LA LOI 122**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert,

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

directrice générale et secrétaire-trésorière, à s'inscrire à deux (2) journées de formation données par l'ADMQ, les 24 et 25 janvier 2018 au coût total de 522.00\$ plus taxes (incluant les repas). Les frais d'inscription seront payés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

### **RÉSOLUTION No 351-2017**

#### **INFORMATIONS DONNÉES PAR L'ADMQ CONCERNANT LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister au déjeuner-causerie organisé par l'ADMQ Lanaudière, jeudi le 30 novembre 2017 de 8h00 à 11h00 à Saint-Félix-de-Valois. Les frais d'inscription de 25\$ seront payés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

### **RÉSOLUTION No 352-2017**

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ**

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

Attendu que dans cette perspective, le procureur de la Municipalité de Saint-Thomas, nous a fait parvenir une proposition, datée du 17 octobre 2017, valide pour toute l'année 2018;

Attendu que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Municipalité de Saint-Thomas moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la Municipalité de Saint-Thomas, qu'il s'agisse du Maire ou de la directrice générale et de l'inspecteur en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Municipalité de Saint-Thomas, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la Municipalité de Saint-Thomas en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la Municipalité de Saint-Thomas, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

Attendu qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la Municipalité de Saint-Thomas;

Attendu que la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la Municipalité de Saint-Thomas.

Par ces motifs, il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins de droit;
2. Que la Municipalité de Saint-Thomas retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 17 octobre 2017 pour un montant de 250.00\$ par mois et ce, pour toute l'année 2018.

### **AVIS DE MOTION – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LE RANG SAINT-CHARLES ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS**

Mme Marie Ouellette, conseillère, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un projet de règlement décrétant des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang Saint-Charles et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts.

### **RÉSOLUTION No 353-2017**

#### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 3.58-1993 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 3-1993**

Attendu que la municipalité de Saint-Thomas peut modifier son règlement de zonage en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le conseil croit opportun de permettre certains travaux d'extraction de sable dans les zones agricoles décrétées par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Attendu qu'un avis de motion a été adopté lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2017;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2017;

Attendu que l'assemblée publique de consultation a été tenue à 18 h 30 avant la présente séance comme stipulé dans l'avis public affiché au bureau municipal et à la porte de l'église le 6 octobre 2017 et publié dans le journal L'Action du 11 octobre 2017 ;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

Attendu qu'il y a lieu d'apporter une modification au premier projet afin d'exclure l'affectation « agricole en sols organiques » telle qu'identifiée au plan d'urbanisme – règlement 5-1992;

En conséquence,

il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que le second projet de règlement portant le numéro 3.58-1993 soit adopté et que le conseil décrète ce qui suit :

### Article 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

### Article 2

Le chapitre 9 portant sur les DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES AGRICOLES est modifié à la fin du chapitre, par l'ajout de l'article 9.9 libellé comme suit :

#### 9.9 Dispositions particulières pour les travaux de nivellement

Dans les zones agricoles décrétées par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (*chapitre p-41.1*), à l'exception des superficies identifiées en affectation « agricole en sols organiques » au plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Thomas – règlement 5-1992, les travaux d'extraction de sable ou autres matériaux granulaires sont autorisés aux conditions suivantes :

- Pour la seule fin d'amélioration agricole d'un terrain ou d'une partie de terrain démontrée;
- Les travaux ont pour effet de niveler le terrain et la profondeur d'extraction est limitée au niveau moyen des terrains naturels, cultivés et emprises de rue entourant la superficie en cause;
- Les travaux ne peuvent être à moins de 10 m des limites de propriétés et de la ligne naturelle des hautes eaux;
- Un rapport agronomique doit être déposé à la municipalité et démontrer l'amélioration agricole et le respect des conditions du présent article.

### Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

M. Marc Corriveau  
Maire

---

Mme Danielle Lambert, B.A.A.  
Directrice gén. et sec.- trésorière

## RÉSOLUTION No 354-2017

### PAIEMENT DES FACTURES À GIAM ET SIM



## **SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture no 16-AM-102 de GIAM au montant de 2,115.54\$ taxes incluses et la facture no 16-GM-101 de SIM au montant de 2,443.21\$ taxes incluses.

### **RÉSOLUTION No 355-2017**

#### **DEMANDE DE BÉTON ADAM INC. – DEMANDE D'EXCLUSION**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité transfère la demande de Béton Adam inc. au comité consultatif en urbanisme.

### **RÉSOLUTION No 356-2017**

#### **DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – DOSSIER 460 RANG SAINT-CHARLES – ALIÉNATION ET UTILISATION NON AGRICOLE – LOT 5 143 278**

Considérant que la demande vise l'aliénation et l'utilisation non agricole d'une superficie d'environ 680 m<sup>2</sup> prise sur le lot 4 781 358 afin d'agrandir la propriété du 460 rang Saint-Charles (lot 4 781 885);

Considérant qu'il n'y a pas lieu de démontrer l'existence d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire puisqu'il s'agit d'une demande d'agrandissement d'un usage résidentiel;

Considérant qu'il s'agit d'un secteur déstructuré reconnu par la Commission dans sa décision 375721 – îlot 26 Municipalité de Saint-Thomas;

Considérant que la possibilité de réutilisation de la superficie à des fins agricoles est très peu probable et ce, dû à son emplacement et à ce qu'une partie de la surface est recouverte de béton;

Considérant que les résidences existantes de part et d'autre de l'emplacement à conserver et le cours d'eau sont déjà la contrainte pour les activités agricoles;

Considérant que la demande est de faible superficie et n'affecte pas le potentiel de la propriété agricole;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage;

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas appui la demande.

### **RÉSOLUTION No 357-2017**

#### **ACHAT D'UNE FAUCHEUSE À DISQUES**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Les Entreprises A. Laporte et

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

Fils inc. pour l'achat d'une faucheuse à disques de 9 pieds au prix de 10,040.00\$ plus taxes.

### **RÉSOLUTION No 358-2017**

**AUTORISER MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, À OBTENIR UN AVIS LÉGAL CONCERNANT L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS DANS LE CADRE DU PROJET D'AJOUT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉPHOSPHATATION AUX ÉTANGS AÉRÉS**

Considérant l'estimé des coûts dudit projet fait par M. Thierry Freire ing. du Groupe Forces senc;

Considérant l'ouverture des soumissions tenue mercredi le 8 novembre 2017 à 10h30;

Par conséquent, il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à obtenir un avis légal concernant le résultat de l'ouverture des soumissions.

### **RÉSOLUTION No 359-2017**

**ALLOUER UN BUDGET DE 7,000\$ POUR NETTOYER L'ÉGOUT SANITAIRE DU VILLAGE**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 7,000\$ pour nettoyer l'égout sanitaire du village.

### **RÉSOLUTION No 360-2017**

**ALLOUER UN MONTANT DE 1,500\$ - CREUSAGE DE FOSSÉ DANS LE RANG SUD**

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un montant de 1,500\$ pour faire effectuer le creusage de fossé sur une partie du rang Sud.

### **RÉSOLUTION No 361-2017**

**DEMANDER OFFICIELLEMENT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS D'INSTALLER DES LUMIÈRES DE RUE SUPPLÉMENTAIRES EN BORDURE DE LA ROUTE 158**

Attendu que la circulation des véhicules augmente sans cesse sur la route 158;

Attendu que l'intersection de la route 158 et de la rue Principale est de plus en plus utilisée par les piétons;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

ministère des Transports, mobilité durable et électrification des Transports d'installer des lumières de rue supplémentaires à partir de l'intersection de la rue Principale et du rang Saint-Charles, pour sécuriser les piétons et jusqu'à la rue Perreault pour la sécurité des véhicules.

### **RÉSOLUTION No 362-2017**

#### **DEMANDE DE MME ATEFEH GORJI ET M. MARTIN MASSÉ DU 31 RUE L.-M.-DRAINVILLE**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas selon les recommandations de M. Pierre Désy, directeur des travaux publics, autorise les propriétaires du 31 rue L.-M.-Drainville à faire asphalté l'accotement en face de leur propriété. Les travaux d'asphaltage sont aux frais des propriétaires et la Municipalité de Saint-Thomas n'est pas responsable des dommages causés auxdits travaux effectués par Mme Gorji et M. Massé.

### **RÉSOLUTION No 363-2017**

#### **DEMANDE DE M. MARIO RONDEAU DU 1550 RANG SAINT-ALBERT**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas suite aux recommandations de M. Pierre Désy, directeur des travaux publics, autorise le projet de M. Mario Rondeau du 1550 rang Saint-Albert afin d'installer un tuyau souterrain permanent passant sous le rang Saint-Albert dans le but de faciliter l'irrigation des cultures. Les travaux se feront selon les documents déposés à M. Désy.

### **RÉSOLUTION No 364-2017**

#### **DEMANDE DU COMITÉ ENTRAIDE ST-THOMAS**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas verse une aide financière de 3,000\$ au comité Entraide St-Thomas dans le cadre de la Guignolée 2017 qui se tiendra le 2 décembre 2017.

### **RÉSOLUTION No 365-2017**

#### **DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DU CLUB AUTO-NEIGE JOLIETTE INC.**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Thomas accorde le droit de passage au Club Auto-Neige Joliette inc. sur le pont Bérard.

### **RÉSOLUTION No 366-2017**

#### **TARIFICATION SOCCER 2018**

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la nouvelle tarification pour le soccer été 2018 soit :

- U4 à U6	160\$
- U7	200\$
- U8 à U18	220\$

En plus, la Municipalité fera la promotion des inscriptions de soccer, prendra en charge les inscriptions des résidents de Saint-Thomas, appliquera la politique de tarification. Pour les inscriptions tardives, le rabais s'appliquera sur le coût d'inscription auquel seront ajoutés les frais de retard. La Municipalité appliquera la politique d'annulation et de remboursement prévue à l'exemption du prorata du nombre de cours dispensé qui est difficile à comptabiliser.

### **RÉSOLUTION No 367-2017**

#### **PATINOIRES DE QUARTIER – HIVER 2017-2018**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise les responsables des patinoires de quartier du parc Henri-Mondor et Ruisseau des vents à utiliser les équipements fournis par la Municipalité pour arroser et entretenir adéquatement les patinoires de quartier. La Municipalité installe les bandes de patinoires dans les deux (2) parcs et s'engage à donner la formation nécessaire aux bénévoles.

Les bénévoles des patinoires de quartier s'engagent à arroser et entretenir adéquatement les patinoires de quartier et ce, durant l'hiver 2017-2018, ils peuvent s'adjoindre d'autres citoyens. Les responsables doivent fournir à la Municipalité soit à Mme Karine Marois, directrice des loisirs, une liste complète du nom et des coordonnées des bénévoles qui se joindront à eux avant le début des activités pour des fins d'assurance. Les bénévoles doivent s'assurer de la sécurité des lieux et apporter les corrections nécessaires au bon fonctionnement ou ils doivent rapporter toutes situations ou tout commentaire à la Municipalité soit à Mme Karine Marois, directrice des loisirs, afin de corriger rapidement une situation problématique ou non sécuritaire.

### **RÉSOLUTION No 368-2017**

#### **PRIX « HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC »**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas soumette trois (3) candidatures dans le cadre du « Prix hommage Bénévolat-Québec ».

### **RÉSOLUTION No 369-2017**

#### **PROGRAMME INTERMUNICIPALITÉS 2018**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat d'engagement relativement à l'embauche d'un étudiant français au camp de jour dans le cadre du programme Intermunicipalités 2018. Tous les frais rattachés à la participation dudit programme devront être assumés par l'étudiant de Saint-Thomas et l'étudiant français.

### **RÉSOLUTION No 370-2017**

#### **LOCATION D'UNE ROULOTTE DE CHANTIER AU TERRAIN DES LOISIRS – HIVER 2017-2018**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas loue une roulotte de chantier auprès de Lou-Tec (location multi-équipements inc.) pour une période de quatre (4) mois au coût de 580.00\$ plus taxes par mois. Il faut rajouter les frais de livraison 255.00\$ plus taxes et de cueillette de 255.00\$ plus taxes et la main d'œuvre de 375.00\$ plus taxes pour la main d'œuvre pour le plancher de protection de contre-plaqué ( pour un grand total de 4,365.00\$ plus taxes) . À cela, il faut ajouter les frais de branchement et de débranchement d'électricité.

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES REVENUS – FÊTE D'HALLOWEEN 2017**

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, a fait un résumé du rapport. Il y a eu 16,889.18\$ de dépenses pour des revenus de 9,003.20\$ en date d'aujourd'hui.

### **RÉSOLUTION No 371-2017**

#### **DEMANDE DU CLUB FADOQ SAINT-THOMAS**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise le Club FADOQ Saint-Thomas à utiliser la salle Saint-Joseph pour offrir des cours de tricot à partir du vendredi 12 janvier 2018 de 13h30 à 15h30 et jusqu'au vendredi 11 mai 2018 inclusivement selon les mêmes critères usuels.

### **RÉSOLUTION No 372-2017**

#### **SUIVI HEBDOMADAIRE PAR SMI – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas prolonge le mandat de SMI Performance pour continuer à faire la vérification hebdomadaire des travaux du directeur des travaux publics et ce, pour une durée de 26 semaines au coût de 50\$ par semaine plus taxes.

### **RÉSOLUTION No 373-2017**

#### **ALLOUER UN BUDGET POUR UNE RENCONTRE ENTRE LES ÉLU(E)S ET EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX EN DÉCEMBRE 2017 OU JANVIER 2018**

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un montant de 1,800\$ pour organiser une rencontre entre les élu(e)s accompagné(e)s de leurs conjoint(e)s et les employé(e)s municipaux accompagné(e)s de leurs conjoint(e)s en décembre 2017 ou janvier 2018.

M. Marc Corriveau, Maire, avise les membres du conseil et les membres présents dans la salle que Mme Luce Corriveau, son épouse, a formulé une demande de remboursement d'activités auprès des services des loisirs de la Municipalité. Mme Agnès Derouin, conseillère, avise les membres du conseil et les membres présents dans la salle qu'elle a déposé une demande de remboursement des activités hors territoire auprès des services de loisirs.

### **RÉSOLUTION No 374-2017**

#### **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers de rembourser les personnes suivantes :

- Mme Michelle Bacon	39.00\$
- Mme Nathalie Bernard	241.86\$
- M. Robert Boies	79.50\$
- Mme Chrystiane Caron	39.00\$
- Mme Karine Charbonneau	73.47\$
- M. Mathieu Clermont	200.70\$
- Mme Luce Corriveau	73.50\$
- Mme Élisabeth Coutu	29.70\$
- Mme Annie Décarie	111.00\$
- Mme Agnès Derouin	69.00\$
- M. Pascal Desrochers	30.00\$
- Mme Caroline Drouin	55.19\$
- Mme Katy Gaudreault	72.60\$
- Mme Marie-Audrey Godin	84.00\$
- Mme Priscilla Grégoire	48.19\$
- Mme Carmelle Harnois	25.20\$
- Mme Sophie Laroche	70.50\$
- Mme Julie Levasseur	183.00\$
- Mme Isabelle Toupin	181.69\$
- Total	1,707.10\$

### **RÉSOLUTION No 375-2017**

#### **MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas dépose une candidature pour la Médaille du Lieutenant-Gouverneur du Québec.

### **RÉSOLUTION No 376-2017**

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

### **FÊTE DE NOËL DES POMPIERS DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, et sa conjointe, ainsi que M. André Champagne, conseiller, et sa conjointe à assister au souper des Noël des pompiers de Saint-Charles-Borromée, samedi le 2 décembre 2017 à 17h30 à la salle du centre Saint-Jean-Bosco. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

### **RÉSOLUTION No 377-2017**

#### **BRUNCH BÉNÉFICE DU CENTRE D'ACTION ÉMILIE-GAMELIN**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à participer au brunch et achète un billet au montant de 38\$ pour le brunch bénéfice du Centre d'action Émilie-Gamelin.

### **RÉSOLUTION No 378-2017**

#### **DEMANDE DU COMITÉ MADD**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas affiche leur publicité sur le panneau électronique.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (De 20h10 à 20h34)**

### **RÉSOLUTION No 379-2017**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h35.

---

M. Marc Corriveau  
Maire

---

Mme Danielle Lambert B.A.A.  
Directrice générale et sec.-très.